

Éléments de correction du TG1 Comparaison de 2 Unes basées sur 2 sondages d'opinion

Marianne est un hebdomadaire de gauche ouvertement anti-sarkozyste. *Le Figaro* est un quotidien de droite, pro-UMP donc pro-président et gouvernement actuel (ce qu'on appelle « la majorité »).

Le titre de *Marianne* est « *Insécurité : 70% des Français lâchent Sarkozy* ». On note le mot à connotation négative « insécurité », l'arrondi de 69% à 70% pour accentuer le résultat du sondage, l'utilisation du verbe « lâcher » pour indiquer l'illégitimité du président et l'appellation par son seul nom propre du président (sans le prénom, sans la fonction, sans « Monsieur ») qui indique une défiance voire un mépris à l'égard du président de la République.

Le titre du *Figaro* est « *Sécurité : les annonces de la majorité plébiscitées* ». On note l'utilisation du mot à connotation positive « sécurité », et l'utilisation du verbe « plébisciter » qui sert à légitimer le président, son gouvernement et les députés UMP (= « la majorité » politique au pouvoir).

Ces 2 titres se basent sur 2 sondages apparemment portant sur la même thématique, exécutés à quelques jours d'intervalle sur un échantillon représentatif de la même taille. On peut donc s'étonner de résultats à ce point opposés. Il faut donc analyser plus en détail le thème, la question et les réponses possibles de ces 2 sondages pour en déceler les différences.

Tout d'abord le mode de passation n'est pas le même : le téléphone pour le sondage commandé par *Marianne*, Internet pour le sondage commandé par *Le Figaro* (auto-administré). On peut imaginer que pour le second (qui coûte moins cher) il y a un biais car les gens sollicités par Internet peuvent davantage refuser de répondre que ceux appelés au téléphone et que donc ceux qui ont répondu par Internet sont surtout des personnes favorable à la thématique du sondage.

La thématique du sondage n'est pas exactement la même. Le sondage *CSA-Marianne* porte sur le bilan de Nicolas Sarkozy en matière de lutte contre l'insécurité depuis 8 ans alors que le sondage *IFOP-Le Figaro* porte sur le soutien à des propositions de mesures pour lutter contre l'insécurité. On peut ainsi à la fois juger que les mesures prises depuis 8 ans sont inefficaces et dans le même temps soutenir des mesures coercitives nouvelles pour lutter contre l'insécurité ; les résultats opposés des 2 sondages ne sont donc pas forcément contradictoires, c'est leur utilisation pro ou anti-Sarkozy par la presse qui diffère.

Le sondage *CSA-Marianne* cherche à polariser les réponses en indiquant « globalement » dans la question et en ne proposant que 2 réponses possible : « plutôt efficace », « plutôt inefficace ». Seuls 4% des sondés ne se prononcent pas.

Le sondage *IFOP-Le Figaro* mélange 6 questions sur des propositions très disparates, certaines très sévères et d'autres beaucoup moins. Il fournit 4 réponses possibles ; 0% des sondés ne se sont pas prononcés, sans doute par le simplisme des propositions. Les propositions sont rangées de la plus soutenue (89%) vers la moins soutenue (67%). Il est ici intéressant de se pencher sur la formulation précise des propositions, formulations non neutres qui servent à attiser le sentiment d'indignation de l'enquêté : par exemple la question 1 n'est pas une proposition légale, en effet, la constitution française considère qu'une fois une peine de prison effectuée, le condamné a définitivement payé sa dette et retrouve pleinement ses droits de citoyen. Dans la question 2, l'amalgame entre polygamie et incitation à l'excision est abusif par rapport aux propositions des membres de la majorité, aucun d'eux n'a parlé d'excision ou d'incitation à l'excision ; pratique qui choque évidemment beaucoup plus que la polygamie. Le retrait de la nationalité française n'a été proposé que pour les meurtriers de policiers. Dans la question 3, le mot « assassin » est choisi plutôt que celui, plus neutre, de « meurtrier » pour accentuer là aussi l'indignation. Enfin le démantèlement des camps de gens du voyage (terminologie juridique officielle) est remplacé par camps « illégaux de Roms », là encore pour aggraver les faits et encourager le sondé à soutenir des mesures sévères quitte à ce qu'elles ne respectent pas la constitution ou les droits de l'homme. Les communes ont l'obligation légale de mettre à disposition des gens du voyage des terrains viabilisés (eau, sanitaires, éclairage public, tout à l'égout...) mais peu d'entre elles respectent cette obligation d'où l'installation sauvage de gens du voyage.